Appel de syndiqués de la FSU Non à l'adhésion de la FSU à la CSI

Au congrès de la FSU de Marseille, l'adhésion immédiate de la FSU à la Confédération Syndicale Internationale, proposée par les responsables, a été repoussée, cette proposition n'atteignant pas les 70 % des voix nécessaires. Nous nous en félicitons.

Malgré ce vote, les responsables de la FSU ont cependant fait adopter le principe d'une consultation individuelle des syndiqués de la FSU dans le but de faire avaliser l'adhésion de la FSU à la CSI.

Nous lançons cet appel en direction de tous les militants de la FSU et de tous ses syndicats, à tous les niveaux, dans les établissements, les départements, les académies. Nous considérons que l'existence même des syndicats, l'existence même de la FSU et des syndicats nationaux qui la composent est en cause.

Qu'est ce que la CSI?

Ses buts sont affichés clairement dans sa déclaration de fondation, votée lors du congrès de fondation, à Vienne, en novembre 2006.

- > « Elle assume la tâche de lutter pour la gouvernance démocratique de l'économie globalisée ». Qu'estce d'autre que déclarer vouloir participer à la gestion de la mondialisation, et qu'abandonner la défense des intérêts des salariés ?
- > « La CSI dit œuvrer pour l'incorporation d'une clause des droits des travailleurs et travailleuses dans l'OMC(...) Les organisations de travailleurs doivent avoir un statut consultatif dans l'élaboration et l'application des accords ». Qu'est-ce d'autre que se définir comme organisation annexe de l'OMC?
- « La confédération exprime son soutien indéfectible aux principes et au rôle des Nations Unies et à sa légitimité et son autorité unique ». Qu'est-ce d'autre que définir la CSI comme organisation annexe de l'ONU ? Les peuples, de l'Irak à Haïti, ont appris que l'ONU sème l'injustice, la misère, et la guerre .
- « Le conseil général a le droit de suspendre et le congrès a le droit d'exclure toute organisation affiliée qu'ils jugent coupable d'infraction aux présents statuts ou d'actions contraires aux intérêts de la confédération ou d'inaction » (Article IV des statuts). N'est-ce pas la fin de toute démocratie syndicale?
- ➤ « Faire du syndicalisme la première ONG de la planète » déclare Emilio Gabaglio, ancien secrétaire général de la CES. Peut-on mieux dire qu'il ne s'agit pas de créer un syndicat mais une ONG ?

Peut-on tirer une autre conclusion que celle-ci : la nouvelle Confédération Syndicale Internationale n'est pas une nouvelle organisation syndicale internationale. C'est autre chose: une ONG annexe de l'ONU, du FMI et de l'OMC.

Voilà pourquoi on ne peut y adhérer, sous peine de mettre en cause l'existence même de nos organisations syndicales.

Pourrions nous défendre nos revendications en étant membres de la CSI ?

Le syndicat c'est la défense des revendications.

Comment la CSI, organisation annexe de l'ONU et de l'OMC, pourrait elle défendre les revendications des travailleurs ?

Nous, syndicalistes, devrions-nous en France abandonner le combat pour des revendications précises :

- ➤ l'abrogation du décret de Robien organisant le démantèlement des garanties statutaires des professeurs du second degré concentrées dans les décrets de 1950,
- ➤ le maintien de l'Education Nationale, de diplômes nationaux, et donc du ministère de l'Education Nationale avec tous ses services,
- ➤ le combat contre les privatisations, les « partenariats public-privé », comme celui privatisant l'INSEP (Institut national du sport),
- > le combat pour le retrait du décret créant les EPEP, qui démantèle l'école communale,

- > le maintien de nos statuts de fonctionnaires de l'Etat,
- ➤ le combat contre la politique menée par le ministre de fusion des corps, dont sont victimes en premier lieu les personnels administratifs et de service. Cette politique conduit à la disparition de corps comme celui des attachés d'administration centrale (fin 2006), des CASU, vise à les transformer en agents polyvalents, entraîne la disparition de milliers de postes et l'externalisation des missions.

Nous voulons garder nos syndicats

Nous n'acceptons pas. Nous voulons rester des enseignants, des fonctionnaires. Nous voulons conserver nos droits, nos statuts, notre Sécurité Sociale, nos retraites, dont le démantèlement est engagé et dont les organisations internationales - Union Européenne, OCDE, OMC... - réclament la liquidation.

Nous savons que nous avons besoin de nos syndicats pour y parvenir. Depuis des mois, les enseignants se tournent vers les syndicats pour que, dans l'unité, ils organisent l'action pour le retrait des décrets Robien.

Nous ne voulons pas adhérer à une organisation qui combat contre nos revendications puisqu'elle défend les intérêts de nos adversaires : l'ONU, L'Union Européenne, le FMI.

L'adhésion de la FSU à la CSI serait un pas vers la constitution de la FSU en confédération, puisque seules des confédérations sont membres de la CSI. Ce serait un élément de déstabilisation des confédérations existantes.

Nous lançons cet appel pour alerter les syndiqués de tous les syndicats de la FSU et les appeller à voter NON à l'adhésion de la FSU à la CSI, pour que les syndicats nationaux de la FSU appellent à voter NON. Nous, premiers signataires, proposons aux syndiqués de signer cet appel et de le faire signer autour d'eux. Nous les invitons à nous faire parvenir leurs contributions, leurs réflexions, les prises de position des instances syndicales auxquels ils participent.

à partir du 2 mai, dans le cadre de la consultation organisée par la FSU,

votez NON à l'adhésion de la FSU à la CSI!

Le matériel de vote vous est envoyé par votre syndicat national.

Premiers signataires (au 20 mai): Henri Amadeï (SNESUP 42), Josette Angosto (SNES 20), Jean Annequin (SNUipp 36), J-Pierre Anthoine-Milhomme (SNUipp 69), J-Jacques Beliah (SNES 69), Pierre Belloir (SNES 74), Christophe Benoît (SNES 30), Huguette Bertrais (SNESUP 69), Mohamed Beye (SNES 94), Martine Bodin (SNES 93), Joachim Borgès (SNES 78), M-Claude Capdeville (SNES 11), Maryse Chabrillat (SNETAP 63), R. Chapelain (SNES 97), Régine Charles (SNES 93), J-Marc Châtelet (SNES 62), Monique et Michel Chevalier (SNES 77), Chremel (SNES 59), Philippe Colas (SNES 71), Mickaël Colin (SNES 59), Didier Costenoble (SNES 59), Jean Coudert (SNETAP 63), Nicole Courcelle (SNES 59), J-Paul Crouzet (SNUipp 69), Edith Danry (SNES 21), Serge Da Silva (SNES 92), Quentin Dauphiné (SNES 83), Erwan David (SNES 64), Sylvie Debord (SNETAP 58), J.-P. Delahaye (SNES 61), Jean De Rohan (SNES 59), Jean Dubessy (SNCS 54), Marie-José Dubois (SNES 21), Françoise Dureau (SNETAP 63), Isabelle Elies (SNES 21), Line Eskénazi (SNES 93), Eric Esnault (SNES 38), Claribel Espinoza-Le Beller (SNESUP 75), Eliane Fisch (SNES 68), Thierry Fourré (SNUipp 93), Romain Geny (SNES 59), Aurélie Gomez (SNES 94), Catherine Grupper (SNES 93), Michel Kaim (SNES 59), Goulven Kerien (SNES 93), Bernard Labat (SNUipp 13), Hélios Laclaustra (SNES 94), Alexis Lacroix (SNES 94), J-François Larosière (SNES 59), Marie-Hélène Laulié (SNASUB 75), Charles Eric Laurens (SNES 92), Loïc Le Bars (SNES 49), Jacques Le Beuvant (SNASUB 29), Fabrice Leclerc (SNCS), J-Christophe Leduc (SNES 88), Jack Lefebvre (SNES 78), Michel Lefebvre (SNES 93), Sophie Lessavre (SNES 21), Philippe Lestang (SNES 59), Patrick Le Tuhaut (SNASUB 75), Jacques Maillard (SNCS 75), Patricks Malfoy (SNES 93), Nathalie Malguid (SNES 93), Martine Pellicier (SNES 69), Yannick Penhouët (SNES 92), Jacques Père (SNES 94), Catherine Piecuch (SNES 93), Joël Pitt (SNES 93), Martine Pellicier (SNES 69), Yannick Penhouët (SNES 92), Gérard Réquigny (SNES 93), Christiane Richer (SNES 94), Isabelle Soulé (SNES 64), Charlotte

Nom Prénom	Adresse - mail	Syndicat et département	publique oui - non	Signature